Compte rendu Conseil municipal 06 du15 décembre 2022

<u>Présents</u>: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe - Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie - M. CHAUMERON Christian - Mme CORBASSON Christine - M. DUMONT Julien - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain- Mme WESTERLIN Sandra

<u>Absents excusés</u>: Mme DUFOUR Emmanuelle (Pouvoir à Mme BAGLAND) – M. FRACELLI Dominique (Pouvoir à Mme BREUGNON) – Mme FOUASSIER Isabelle (Pouvoir à M. CHAUMERON) – M. CAUDE (Pouvoir à M. LELIEVRE)

Intervention de M. Thomas MENAGE, Député de la 4^{ème} circonscription.

M. DUMONT a été nommé secrétaire de séance.

Arrivées de M. Julien DUMONT à 20h30 et de Mme Christine CORBASSON à 20h45.

• Projet de mutualisation du Relais Petite Enfance

La commune de Villemandeur a été sollicitée par les communes de Solterre, Lombreuil et Saint Maurice pour mutualiser son relais petite enfance. Le Conseil municipal de Villemandeur s'est prononcé en faveur de ce projet le 5 juillet 2022 et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Loiret a confirmé son accord et le maintien de son financement dans le cadre de cette démarche.

Actuellement, 36 assistantes maternelles sont en activité à Villemandeur, 2 à Solterre, 7 à Saint Maurice sur Fessard et à Lombreuil.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'un service unifié dans le cadre d'une entente de coopération.

Subvention au titre du fond vert (Eclairage public)

Le projet de réfection de l'éclairage public étant éligible à l'appel à projet au titre du fond vert, le Conseil municipal accepte ce projet.

• Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la restauration de l'intérieur de l'église – Tranche d'urgence

Pour des raisons budgétaires, la restauration de l'intérieur de l'église sera effectuée en deux tranches : une tranche d'urgence et une tranche optionnelle.

En 2022, une demande au titre de la DSIL a été demandée pour un montant de 402 167 € et seuls 160 867 € ont été accordés. En accord avec M. le sous-préfet, cette subvention ne nous permet pas d'engager les travaux au regard de notre trésorerie. En conséquence, nous demandons une nouvelle subvention pout 2023, concernant uniquement la tranche d'urgence relative à la nef et au clocher comprenant la reconstruction de la voûte de la nef, suite à son effondrement, la restauration de l'enduit des murs de la nef et du clocher, la restauration du beffroi, des sols, de la mise aux normes électriques et sécurité incendie avec électrification des cloches, de la mise en place d'un système de chauffage sécurisé et de la restauration de la menuiserie. Le coût prévisionnel de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 804 334 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet concernant la tranche d'urgence de restauration intérieure de l'église (nef et clocher) et demande une subvention complémentaire au titre de la DSIL. Il adopte le plan de financement ci-dessous et sollicite une subvention de 241 300 € au titre de la DSIL 2023, soit 30% du montant du projet :

Dépenses (€)	HT	TTC	Recettes (€)	HT	%
Travaux	705 833	847 000	Etat – DSIL 2022	160 867	20
Maîtrise d'œuvre	98 501	118 201	Etat – DSIL 2023	241 300	30
			Autres (DRAC)	241 300	30
			Autofinancement	160 867	20
Total	804 334	965 201	Total	804 334	100

• Demande de subvention dans le cadre « Appel à projets d'intérêt communal – Volet 3 et projets pour les crédits d'Etat » auprès du Conseil départemental pour les travaux de voirie

M. le Maire expose les projets de travaux pour 2023. Ils concernent les rues de la Varenne et des Colombiers. Ces voies ont été sélectionnées selon la dégradation, la fréquentation de la route et l'étude fournie par le maître d'œuvre des Ets PERENNE.

L'estimation des travaux s'élève à 140 000 € pour 2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil départemental.

• Désignation des membres de l'AFR

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants/ M. Jean-Claude PELARD – M. Alain THIERRY – M. Daniel PETIT

• Engagement de la commune sur la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Loiret

La CAF a exprimé sa volonté d'instaurer une Convention Territoriale Globale. Cette CTG recense l'existant et le développement dans les 4 ans à venir et vient prendre le relais des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette convention associe toutes les collectivités compétentes dans un même document. Il s'agit de la « feuille de route » sur les quatre prochaines années des projets à mener sur le territoire de l'AME concernant les services aux familles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'engagement de la commune dans cette démarche de convention.

Affaires diverses

L'application Panneau Pocket est opérationnelle depuis le 5 décembre 2022.

Les travaux de Requalification du Centre bourg débuteront fin février 2023.

Les travaux de voirie débuteront en mars 2023.

La station d'épuration va être remplacée par l'AME qui a la compétence de l'assainissement. Elle sera à proximité de celle existante et sera opérationnelle en 2025.